



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E62325

VALABLE JUSQU'AU 17/05/2025

ÉDITÉ LE 28/02/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2001

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 29/06/2007
400 000

Raison sociale : STIHLE FRERES

7 RUE DE LA FECHT
68230 WIHR-AU-VAL

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC COLMAR 2001 B 337

Siret : 438 416 067 00017

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4200819 02 0

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 5538112004

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 5538112004

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2024

Téléphone : 03 89 71 09 19

Fax : 03 89 71 10 75

Portable :

Site Internet : www.stihle-freres.fr

E-mail : christine.ruckebusch@stihle.fr

Responsabilité légale :

STIHLE YVES PRÉSIDENT

Effectif moyen : 41

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	25/01/2021
5223	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m²	01/02/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	06/02/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE MULHOUSE
MAISON DU BATIMENT
12, ALLEE NATHAN KATZ
68086 MULHOUSE CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.